

**Syndicat des eaux
De LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
CONDE-FOLIE
BETTENCOURT-RIVIERE
3, rue du moulin
80510 LONGPRE LES CORPSAINTS**

Tél : 03 22 31 90 18

Fax : 03 22 31 99 90

Email : communedelongprelcs@wanadoo.fr

Informations générales

EAU / ASSAINISSEMENT

Le Syndicat des eaux exploite en régie directe le traitement et la distribution d'eau potable. La gestion de l'assainissement est quant à elle assurée par chaque commune.

Adresse administrative :

Mairie de LONGPRE LES CORPS SAINTS
3, rue du Moulin
80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Tél : 03 22 31 90 18
Fax : 03 22 31 99 90
Email : communedelongprelcs@wanadoo.fr

Un service, une équipe :

Responsable du service : Cyrille LEDDA
Suivi administratif : Anne-Sophie SACLEUX
Tél : 03 22 31 90 18

Horaires d'accueil du Public :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17H.
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17H
Mercredi de 9h à 12h.
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17H
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H

Suivi technique et relevé compteurs: 2 agents de terrain
Tél : 06 85 24 26 85

Les missions du service de l'eau

Le service de l'eau assure, avec ses propres moyens techniques, humains et financiers, sur les communes de Longpré Les Corps Saints, Condé-Folie et Bettencourt-Rivière.
l'entretien des équipements de captage et de stockage d'eau potable,
l'entretien des installations de traitement d'eau potable,
l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable (canalisations et branchements),
la réalisation des branchements d'eau potable,
le changement des compteurs ainsi que de la robinetterie associée (robinets d'arrêt, purge, raccord avant compteur...),
les modifications d'abonnements,
la gestion des demandes des abonnés,
la relève biannuelle des compteurs,
la facturation de l'eau,
la facturation de l'assainissement pour le compte des communes.

Origine de l'eau

L'eau est prélevée dans la nappe souterraine à une profondeur de 65 m environ.

ABONNEMENT :

[Souscrire un abonnement](#)

Pour souscrire un abonnement au service des eaux, deux solutions :

1 - [contactez le service des eaux](#) au 03 22 31 90 18 qui vous transmettra par courrier le formulaire d'abonnement ou [télécharger le formulaire en annexe](#).

[Résilier un abonnement](#)

Pour résilier votre abonnement au service des eaux, deux solutions :

1 - [Présentez-vous au service des eaux](#) au moins 10 jours avant votre départ afin de remplir le formulaire de résiliation d'abonnement et de convenir ensemble d'un rendez-vous pour relever le compteur d'eau ou [télécharger le formulaire en annexe](#).

Une fois votre demande de résiliation enregistrée, le service des eaux procédera aux modifications administratives nécessaires.

En prenant rendez-vous, le service des eaux procédera au relevé du compteur d'eau à la date de votre départ.

RELEVÉ DES COMPTEURS

La relève des compteurs a lieu deux fois par an : au printemps (à partir de début mars) et à l'automne (à partir de début septembre).

Si le releveur ne peut, pour quelque raison que ce soit, relever votre compteur un avis de passage vous sera transmis par courrier.

FACTURATION : Facture d'eau

La facture d'eau et d'assainissement est calculée par rapport à votre consommation réelle, selon les relevés de votre compteur.

Pour tous renseignements concernant le détail de votre facture n'hésitez pas à contacter le service des eaux au 03 22 31 90 18 en renseignant les références de votre abonnement.

Les factures sont adressées à chaque abonné deux fois dans l'année : en mai et en novembre

Paiement des factures :

Le paiement des factures est à effectuer au : Trésor Public à Hallencourt

Le paiement peut s'effectuer par :

règlement en numéraire au Trésor Public

Pensez à rapporter le talon détachable de votre facture

chèque bancaire ou postal, chèque à l'ordre de la Trésorerie de Hallencourt

Pensez à joindre le talon détachable de votre facture

Pensez à respecter la date limite de paiement pour éviter tout désagrément.

Sans quoi, conformément au règlement du service de l'eau, les poursuites habituelles, génératrices de frais, seront engagées et l'eau sera restreinte et coupée en cas de non-paiement.

TRAVAUX : Demande de branchement

Pour toute demande de réalisation d'un branchement d'eau, vous voudrez bien contacter le service des eaux qui vous adressera un devis pour la réalisation des travaux au 03 22 31 90 18.